



**CERTIFICATION
AVIS PUBLIC
Dépôt du rapport financier consolidé et
du rapport du vérificateur 2020**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du 5 mai 2021 à 20 h tenue par visioconférence et webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com), le trésorier de la Ville déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2020.

Selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

Au moins cinq (5) jours avant cette séance, le greffier donne avis public que les rapports y seront déposés.

Donné à Carignan, ce 26 avril 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 26 avril 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 26 avril 2021.

Donné à Carignan, ce 26 avril 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière